

### Lutte contre le Frelon Asiatique:participation communale

Le dispositif de lutte contre le développement du frelon asiatique passe par la destruction des nids primaires et secondaires.

Cette action était aidée par l'agglomération GP3A et la Commune- (délibération du 25/072017)

Actuellement le dispositif est le suivant :

Type intervention	Contribution GP3A	Contribution commune	Participation du propriétaire
Nid primaire	20€/nid	20€/nid	solde
Nid secondaire	40€/nid	40€/nid	solde

Devant la recrudescence des nids sur la commune et pour avoir une efficacité de lutte contre cette propagation,

Le conseil propose la prise en charge de la partie solde hormis la participation de GP3A

Le conseil décide :

1. d'abroger la délibération du 25/07/2017
2. de prendre en charge la partie restante
3. La commune devra être informée dès la constatation de la présence d'un nid et l'intervention devra être réalisée par une entreprise agréée par la commune
4. la partie administrative et de gestion étant compliquée, (bilan effectué en fin d'année avec la GP3A) cette participation est rétroactive au 01<sup>er</sup> janvier2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré : adopte cette disposition

Voté à l'unanimité